

# LA ROTATION DU POUVOIR : UNE ALTERNATIVE CONTRE LES CRISES SOCIOPOLITIQUES EN AFRIQUE ?

**Akimou TCHAGNAOU**

Université de Zinder

akimou.tchagnaou@gmail.com

## Résumé

*Le système de rotation du pouvoir n'est qu'une alternative au suffrage universel qui a connu ses limites avec les récurrentes contestations électorales, les coups d'état et les crises sociopolitiques que traversent la plupart des pays africains. Ce système s'avère être un moyen de dévolution pacifique et inclusif du pouvoir, susceptible de faciliter l'alternance politique pacifiste en Afrique. Ainsi, la rotation du pouvoir a le mérite d'éviter les exorbitantes dépenses électorales d'une part et les pertes en vies humaines lors des échéances électorales en Afrique d'autre part. Cette rotation du pouvoir s'appuie sur des critères objectifs et inclusifs de chaque pays sur la base du consensus des acteurs politiques et ceux de la société civile. C'est donc un processus inclusif qui implique tous les citoyens dans la gestion des affaires de la cité dont le fonctionnement est sur la transparence.*

*La rotation du pouvoir permet de garantir la stabilité politique et la prospérité économique des pays africains avec l'enracinement de la démocratie inclusive.*

**Mots clés** : rotation du pouvoir, alternance politique, démocratie inclusive, suffrage universel, transparence

## Abstract

*The power rotation system is only an alternative to universal suffrage, which has had its limits with the recurrent electoral disputes, coups d'etat and socio-political crises that most African countries are going through. This system proves to be a means of peaceful and inclusive devolution of power, likely to facilitate pacifist political alternation in Africa. Thus, the rotation of power has the merit of avoiding exorbitant electoral expenses on the one hand and*

*the loss of human life during elections in Africa on the other. This rotation of power is based on objective and inclusive criteria of each country on the basis of the consensus of political actors and those of civil society. It is therefore an inclusive process that involves all citizens in the management of the affairs of the city whose operation is based on transparency.*

*The rotation of power makes it possible to guarantee the political stability and economic prosperity of African countries with the entrenchment of inclusive democracy.*

**Keywords:** *rotation of power, political alternation, inclusive democracy, universal suffrage, transparency*

## **Introduction**

En ces débuts du XXI<sup>e</sup> siècle, le monde continue de traverser des séries de crises sociopolitiques. Ceci se remarque aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous-développés. Pour ce qui est de l’Afrique, ces crises ne cessent d’opposer les Etats, les acteurs politiques, etc. De plus, l’actualité politique en Afrique est dominée par des élections contestées, des révisions constitutionnelles contestées, les soulèvements populaires sanctionnés parfois par des coups d’état diversement appréciés, les rebellions armées, des marches de protestation ici et là, etc.

Quand on cherche les origines de tous ces problèmes que connaît l’Afrique d’aujourd’hui, on arrive à une réponse : la quête du pouvoir politique. Une chose est de chercher le pouvoir mais une autre est de le chercher par des voies légales. De nos jours, la seule voie légale dominante pour accéder au pouvoir reste le suffrage universel. Or, la plupart des élections sont toujours contestées, car elles sont émaillées de toutes les catégories d’irrégularités.

C’est pour juguler ces problèmes liés aux élections que nous avons élaboré la théorie de la rotation du pouvoir qui est un modèle de dévolution du pouvoir politique qui permettra aux

Africains de vivre dans des sociétés stables, gage de développement socioéconomique et culturel durable (Tchagnaou, 2019, p. 164).

En effet, c'est le 2 mars 1848 que le suffrage universel fut proclamé en France. Ainsi, la France devint le premier Etat de la planète à s'engager dans cette voie et le vote fut étendu aux femmes en 1944 (Garrigou, 1998). De la France, le suffrage universel est devenu le mode par excellence de désignation par les citoyens de leurs représentants et de leurs gouvernants dans le cadre des régimes représentatifs (Encarta, 2009).

Quelles sont les limites du suffrage universel ? Quelles sont les raisons fondamentales de l'instauration de la rotation du pouvoir en Afrique ? Comment doit fonctionner la rotation du pouvoir ?

## **1. Limites du suffrage universel**

Les élections ont longtemps montré leurs limites d'autant plus que dans certains pays, les résultats issus des élections démocratiques transparentes sont remis en cause (Palestine en 2006, Egypte en 2012, etc.) tandis que dans d'autres, les résultats issus des élections frauduleuses et contestées sont crédibilisés (Togo en 2005, Côte d'Ivoire en 2010, etc.). Par ailleurs, nombreuses sont les élections en Afrique qui sont sources de violences et de barbaries contre les personnes civiles. Cette antinomie électorale a permis à Tchagnaou (2019) d'identifier les différents types de fraudes dont la fraude portant sur la composition du corps électoral, celle portant sur l'organisation du bureau de vote, la fraude portant sur la campagne électorale, la fraude portant sur les candidatures, la fraude à travers les procurations, etc.

## 2. Les raisons fondamentales de l'instauration de la rotation du pouvoir en Afrique

A chaque élection présidentielle en Afrique surtout celle francophone, c'est le cycle infernal de violences qui commence : élections, contestations, répression, réconciliation avec toujours des pertes en vies humaines sans oublier des dégâts matériels, des exilés involontaires, etc.

Pour pallier cette situation, nous avons élaboré la théorie de la rotation du pouvoir politique. Quelles sont donc les raisons qui nous ont poussé à élaborer cette théorie ?

### 2.1. *Faire une économie en vies humaines*

Les élections en Afrique qu'elles soient législatives, sénatoriales, locales ou présidentielles sont parfois émaillées de violences de toutes sortes. Le plus souvent, ces violences sont sanctionnées par d'énormes pertes en vies humaines avec d'énormes réfugiés. C'est le cas du Togo en 2005 où l'élection présidentielle est sanctionnée par des centaines de morts (entre 400 et 500) selon le rapport de l'ONU. Cette hécatombe que nous désignons par la *mortalité électorale* n'est pas une fatalité. C'est le cas aussi en Côte d'Ivoire en 2010 avec environ 3000 morts, etc. (Tchagnaou, 2019 : 168). Les violences en Côte d'Ivoire suite à la présidentielle de 2020 ont occasionné plus de 85 morts tandis qu'en Guinée Conakry, les violences préélectorales et postélectorales ont fait plusieurs dizaines de morts ([www.rfi.fr](http://www.rfi.fr)). Aucune élection ne mérite de morts d'hommes. Mais malheureusement, c'est ce que nous vivons en Afrique (Tchagnaou, 2019, p. 168-169).

### 2.2. *Faire une économie d'argent*

L'organisation des élections dans la plupart des pays africains est une affaire pécuniaire. Certains citoyens en trouvent

l'occasion pour se remplir les poches. Dans les pays africains, organiser une élection revient à dépenser des milliards alors qu'ils ont des problèmes sociaux à résoudre. L'analyse des dépenses électorales dans les pays africains révèle même que les élections sont sources de leur appauvrissement. Au moment où ces pays peinent à décoller économiquement malgré l'appui financier des pays étrangers, certains pays se plaisent d'organiser des élections sur fonds propres comme le cas du Togo pour l'élection présidentielle de 2015 qui a coûté pas moins de 15 milliards de francs CFA au moment où les fonctionnaires togolais réclamaient en vain l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. (Tchagnaou, 2019, p. 169). Le cas ivoirien mérite aussi qu'on s'y attarde. En 2010, le gouvernement ivoirien a voulu concentrer tous ses efforts pour organiser une élection libre et transparente. Pour cela, Laurent Gbagbo engagea un processus électoral très coûteux qui comprenait l'identification et le recensement des populations, la formation des agents, l'informatisation des données et la fabrication de cartes d'identités, la couverture médiatique nationale et internationale. En tout, cette élection présidentielle a coûté près de 200 milliards de francs CFA à la Côte d'Ivoire ([https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection\\_pr%C3%A9sidentielle\\_ivoirienne\\_de\\_2010](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_ivoirienne_de_2010)).

Par ailleurs, on peut citer les cas de Madagascar où l'ex Président Hery Rajaonarimampianina avait dépensé 43 millions de dollars en 2013 soit plus de 25 milliards de F CFA pour la campagne présidentielle (AFP, 2018). En 2016, le Ghana a dépensé 188 400 000 millions de dollars soit près de 110 milliards de F CFA pour organiser son élection présidentielle. Le Kenya en 2017, a déboursé 480 millions de dollars pour sa présidentielle soit 281,097 milliards de F CFA (Kouassi, 2017). Le Cameroun a dépensé en 2011 pour sa présidentielle 21 milliards FCFA (Dougueli, 2011), pour les législatives et

municipales de 2013, 12 milliards de F CFA et pour l'élection présidentielle de 2018, près de 50 milliards (Andzongo, 2018). Selon La Tribune Afrique (2018) le Nigéria a reçu une enveloppe de plus de 625 millions de dollars US pour l'élection présidentielle soit plus de 366 milliards de F CFA (Tchagnaou, 2019, p. 168).

### ***2.3. Eviter l'éternisation des chefs d'Etats au pouvoir***

Selon Tchagnaou (2019), l'élection a pour objectif principal de favoriser la prise du pouvoir par les méritants. Pour ce faire, elle doit être libre, transparente, ouverte, démocratique, équitable et pluraliste. Ce n'est qu'à ces conditions que l'élection peut favoriser une alternance politique apaisée et pacifique. Ce que nous remarquons dans les pays africains surtout francophones, c'est que les dirigeants en place se servent des élections pour s'éterniser au pouvoir. Pour le faire, ils s'accaparent les institutions organisatrices des élections en mettant à leur tête les « gens de confiance » qu'ils peuvent manipuler et à qui ils peuvent dicter les conduites à tenir.

**Tableau n°1 : Durée<sup>55</sup> des règnes de certains Présidents africains**

<b>Présidents</b>	<b>Durée de règne</b>	<b>Pays</b>	<b>Situation</b>
Yoweri Museveni	36 ans	Ouganda	En cours
Teodoro Obiang Nguema Mbasogo	43 ans	Guinée Equatoriale	En cours
Mouammar Kadhafi	42 ans	Libye	Assassiné
Omar Bongo Ondimba	41 ans	Gabon	Décédé

<sup>55</sup> - La durée des règnes est actualisée en 2021.

Gnassingbé Eyadema	38 ans	Togo	Décédé
Robert Mugabe	37 ans	Zimbabwe	Déchu
Paul Biya	40 ans	Cameroun	En cours
Denis Sassou-Nguesso <sup>56</sup>	38 ans	Congo Brazza	En cours
Idriss Deby <sup>57</sup>	31 ans	Tchad	Assassiné
Blaise Compaoré	27 ans	Burkina Faso	Déchu
Omar Hassan Ahmed el-Bechir	26 ans	Soudan	Déchu

Source : recherche sur internet

Teodoro Obiang Nguema Mbasogo bat le record pour le moment et totalise 42 ans de règne. On retrouve également dans la liste Paul Bya et Gnassingbé Eyadema avec respectivement 40 ans et 38 ans de règne. Si certains présidents sont déjà décédés, d'autres sont encore en poste. Donc le record de règnes se joue dans l'avenir entre Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et Paul Bya, tous de l'Afrique Centrale. Donc, cette sous-région concentre les plus longs règnes en Afrique voire dans le monde. Ce qui nous permet d'affirmer que si la longévité au pouvoir était un indicateur de la performance économique, l'Afrique Centrale serait la 1<sup>ère</sup> puissance économique du monde.

#### ***2.4. Eviter la dictature d'une minorité***

Dans beaucoup de pays où le suffrage universel est le mode par excellence de désignation des dirigeants politiques, les mêmes personnes se retrouvent au pouvoir. Ces personnes se contentent

<sup>56</sup> - Si on cumule les durées de ses deux passages à la tête de son pays, il totalise 36 ans actuellement. Il fut Président de la République Populaire du Congo de 1979 à 1992. Par ailleurs, il est l'actuel Président de la République du Congo Brazzaville depuis 1997, date de son retour au pouvoir suite au renversement du Président élu Pascal Lissouba.

<sup>57</sup> - Il est assassiné le 20 avril 2021 au lendemain de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle qu'il a remportée au premier tour.

de réprimer la population pour asseoir leur domination, leur suprématie. Une minorité de population monopolise l'essentiel des pouvoirs alors que la majorité se trouve être exploitée. Tous les privilèges sont dans les mains de la minorité qui pille les ressources du pays et qui vit dans l'opulence totale et ne se soucie pas de la majorité qui s'enlise dans la pauvreté. Le plus souvent, dans les pays africains, il s'agit d'une partie de la population, d'un clan ou d'une ethnie qui prend en otage tout un pays. On est en face des régimes *oligarchico-clanico-démocratiques* qui ne sont que des régimes démocratiques de façade.

### **2.5. *Bâtir des Nations stables et prospères***

Les élections participent à la division des populations dans la plupart des pays africains (Tchagnaou, 2019, p. 172). Il est difficile de bâtir de véritables Nations, car la notion de vivre ensemble n'est pas l'apanage des populations qui s'entredéchirent à cause du pouvoir. Au moment où certains citoyens s'arrosent de privilèges à la tête des Etats en servant les intérêts d'une minorité qui les entoure, d'autres se sentent lésés et abandonnés. Les derniers éprouvent de la haine vis-à-vis des premiers. Ce qui rend impossible l'amour entre les différentes couches sociales dans la plupart des pays africains. Cette méfiance entre les citoyens rend fragile et instable la cohésion sociale, le vivre ensemble. Or, la stabilité est indispensable à la prospérité socioéconomique des pays. Pour qu'un pays soit prospère, tous les citoyens doivent coopérer et mutualiser leurs efforts (Tchagnaou, 2019, p. 172).

### **2.6. *Créer de nombreuses populations moyennes***

Tout pays a besoin de la population pour sa survie. Le pouvoir d'achat est un indicateur important dans la croissance et le développement d'un pays. Ceci, d'autant plus que la consommation intérieure est conséquente du niveau de vie de la



population. Dans les pays où l'élection est le moyen par lequel on renouvèle les dirigeants ou les mandataires de la population à la tête des institutions, on y retrouve les mêmes personnes qui se changent de places. Ces personnes qui constituent une minorité s'enrichissent abondamment alors que la majorité des citoyens souffre de la misère. En effet, dans les pays africains, quand une personne vient aux affaires, la personne pense qu'elle est là pour s'enrichir et non pour servir. Ce qui est contraire à la philosophie administrative. On vient aux affaires pour travailler dans l'intérêt général. Alors, se mettre au service de la population est un acte noble dont on doit s'enorgueillir (Tchagnaou, 2019, p. 173).

### ***2.7. Créer des Etats forts et des institutions fortes***

La plupart des révisions constitutionnelles en Afrique à l'instar du Congo Brazzaville, du Rwanda, du Cameroun, de la Guinée Conakry, de la Côte d'Ivoire, du Tchad, etc. ne font que fragiliser les institutions de ces pays. Or, les Constitutions doivent être préservées et ne seront être touchées que dans l'intérêt général. Ce qui est loin d'être le cas des expériences que nous vivons de nos jours. La peur serait donc à l'origine des révisions des Constitutions par les Chefs d'Etat africains qui le font dans leur intérêt exclusif (Tchagnaou, 2019, p. 174).

En revanche, la rotation du pouvoir rendra les institutions stables et fortes, car personne ne viendra les modifier dans son intérêt étant donné que les élections ne signifieraient plus rien. Avec le nouveau mode de désignation des dirigeants, il n'est plus possible de se sédentariser au pouvoir et il ne servira à rien de toiletter une constitution. Cela rendra les institutions des pays africains plus stables et plus fortes d'autant plus qu'elles ne seront plus au service d'un individu qui peut les manipuler à sa guise. Cela éviterait des rébellions en Afrique qui, dans la plupart des cas, se créent dans l'intérêt exclusif de conquérir le

pouvoir. De même que cela rendra nos pays moins dépendants de l'étranger qui nous crée des problèmes et qui vient en sapeur-pompier au moment où les situations sont déjà dégénérées (Tchagnaou, 2019, p. 174).

### ***2.8. Eviter la corruption***

Selon Transparency International (2012), « La corruption perpétue la pauvreté en Afrique ». Selon le FMI (2017), « Concrètement, la corruption affaiblit la capacité de l'État à faire son travail. Elle rabote les recettes dont il a besoin et pervertit les décisions budgétaires, car les autorités peuvent être tentées de favoriser les projets qui rapportent des pots-de-vin au détriment de ceux qui créent de la valeur économique et sociale... lorsqu'il apparaît que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour les nantis, la confiance cède le pas au cynisme et la cohésion sociale se fragmente. Au pire, cela peut déboucher sur des dissensions et des conflits civils ». Par ailleurs, la corruption fragilise les économies nationales, les institutions publiques et anéantit les administrations publiques. Elle privilégie la médiocrité au détriment de la méritocratie. Ce qui impacte négativement nos Etats et rend impossible leur développement intégral.

### ***2.9. Eviter l'ingérence de l'étranger dans les choix politiques***

Les grandes puissances influencent énormément les choix des dirigeants africains à cause de leurs intérêts respectifs. Exemple : les présidentielles de la Côte d'Ivoire en 2010, de l'Égypte en 2012, de la RDC en 2018, etc. Dans ce dernier cas, la France soutenait la victoire du candidat Martin Fayulu et les USA celle de Félix Tshisekedi. Selon l'article 6 de la Charte de l'impérialisme « Tout pouvoir et gouvernement établi par nous est légal, légitime et démocratique. Mais tout autre pouvoir ou gouvernement qui n'émane pas de nous est illégal, illégitime et dictatorial, quelle que soit sa forme et sa légitimité ». Tout porte

à croire que les africains élisent leurs dirigeants mais c'est l'occident qui les choisit. Les ex-métropoles influencent toujours les choix politiques dans leurs ex-colonies (Tchagnaou, 2019, p. 174-175).

### ***2.10. Renforcer la cohésion et le vivre ensemble entre les communautés***

L'inclusion démocratique permettra donc d'accroître le sentiment du vivre ensemble entre les Africains. La méfiance, les soupçons, la crise de confiance n'auront plus droit de cité en Afrique. La rotation du pouvoir en rendant opérationnelle l'alternance politique, donc la non confiscation du pouvoir par une minorité, va contribuer au renforcement du désir ardent de vivre ensemble. Ce qui va renforcer les liens entre les communautés (Tchagnaou, 2019, p. 175). Ceci étant, l'instrumentalisation des ethnies à des fins électoralistes par les hommes politiques prendra fin. Les ethnies œuvreront les mains dans les mains. Elles n'éprouveront plus de la haine les unes contre les autres. L'harmonie règnera entre les populations qui seront beaucoup plus homogènes.

### ***2.11. Favoriser l'alternance pacifique au pouvoir***

Les élections sans alternance ne sont que de gâchis. La Déclaration de Praia (2011) précise que « des élections libres et équitables sont un préalable important pour le transfert pacifique du pouvoir et constituent un pilier de la démocratie ». Alfred Babo (2016) s'interroge en ces termes « pourquoi organiser une élection dont le processus est de toute façon remis en cause et ne débouche que rarement sur l'alternance, mais plutôt sur des violences, et des morts ? ». On note des alternances qui sont loin d'être pacifiques en Afrique. C'est le cas en Côte d'Ivoire en 2010, en Gambie en 2016, au Soudan en 2020, etc.

### ***2.12. Disposer des armées plus républicaines***

La Déclaration de Praia (2011) souligne que « l'impartialité des forces de défense et de sécurité, sous le contrôle démocratique de l'autorité civile, constitue un préalable à la conduite des élections crédibles ». La plupart des armées en Afrique ne sont pas neutres et sont à la solde des dirigeants en place qui les utilisent pour conserver le pouvoir (Tchagnaou, 2019, p. 175). Dans certains pays africains, les militaires sont plus mêlés à la politique que les civils. Ce sont eux qui décident de tout surtout les plus gradés.

La rotation du pouvoir va contribuer à rendre les armées africaines plus républicaines. Elles joueront leur rôle en toute neutralité. A l'état actuel des choses, les dirigeants politiques utilisent l'armée comme instrument pour réprimer les civils qui sont hostiles à leur pouvoir. Ce qui fait que cette armée n'est plus crédible aux yeux des populations. C'est la raison pour laquelle les populations doutent de la *républicanité* des armées africaines.

### ***2.13. Éviter des coups d'état***

Un coup d'état est le renversement d'une personne investie d'une autorité, de façon illégale et souvent brutale. En Afrique, ce phénomène n'est pas une chose rare. Presque tous les pays africains ont déjà connu cette période sombre dans leur histoire. Il y a une nuance entre un coup d'état et une révolution. La révolution est populaire et spontanée alors que le coup d'Etat peut être l'œuvre d'une minorité de personnes. Par ailleurs, il existe trois types de coup d'état à savoir les coups d'état militaires, les coups d'état constitutionnels et les coups d'état électoraux. Dans cet ouvrage, nous nous limitons aux coups d'état militaires (Tchagnaou, 2019, p. 175). Les cas récents sont les coups d'état au Mali, en Guinée Conakry, au Soudan et au Burkina Faso alors que les Présidents déchus étaient

brillamment réélus aux premiers tours d'où l'expression de « coup KO ». Ce qui n'a pas empêché leur remise en cause par leur population d'où les soulèvements populaires qui ont précipité leur renversement. Ceci nous amène à nous interroger sur la crédibilité et la sincérité des élections en Afrique surtout présidentielles.

#### ***2.14. Favoriser l'inclusion politique ou démocratie inclusive***

Les élections renforcent l'exclusion en politique qui a pour conséquence les révoltes populaires qui débouchent aussi sur des rebellions. La rotation éviterait à l'Afrique des rébellions qui, dans la plupart des cas, se créent pour la conquête du pouvoir. Cela rendra aussi nos pays moins dépendant de l'étranger qui finance les rebellions et les élections dans certains pays africains (Tchagnaou, 2019 : 176). La démocratie électoraliste exclut une bonne partie de la population surtout les couches vulnérables et certains opposants potentiels. Tantôt on adopte des textes qui arrangent ceux qui sont au pouvoir et qui éloignent les pauvres et les opposants de la scène politique. C'est le cas des cautions de candidatures, des signatures exigées, des durées de résidences dans les pays en question, etc. Le climat politique n'étant pas favorable à l'installation des opposants potentiels dans leurs pays d'origine. Pour préserver leur vie et celle de leur entourage, ils sont obligés de vivre en exil. Les pouvoirs en place s'en servent pour voter des lois discriminatoires qui les excluent d'emblée des compétitions électorales.

#### ***2.15. Eviter les rebellions armées et les soulèvements populaires***

Le plus souvent, le mécontentement de la population face à un régime de répression ou dictatorial débouche sur des soulèvements ou des révoltes populaires. Dès fois, ces révoltes populaires sont récupérées par l'armée qui en profite pour fomenter un coup d'état. C'est le cas en Algérie en avril 2019,

au Soudan en avril 2019, au Mali en août 2020 où l'armée a récupéré la lutte du peuple en chassant Ibrahim Boubacar Keïta du pouvoir et tout récemment au Tchad en avril 2021 où l'armée s'empare du pouvoir suite à la mort tragique du Président Idriss Déby Itno. Par ailleurs, la persistance des inégalités et des injustices sociales est à l'origine de la naissance des mouvements armés ou des rébellions. Ces inégalités et injustices sociales naissent quand les mêmes personnes s'accaparent les deniers publics en s'éternisant au pouvoir. Ceci étant, ceux qui se sentent marginalisés ou lésés sont obligés de prendre des armes en vue de mener une lutte armée contre le régime en place, source de leur malheur.

Donc, la rotation du pouvoir évitera à l'Afrique aussi bien les soulèvements populaires que les rébellions armées, sources d'instabilité sociopolitique dans les pays africains.

### **3. Fonctionnement de la rotation du pouvoir**

La théorie de la rotation du pouvoir n'est que l'innovation de la démocratie semi-directe qui englobe la démocratie directe et la démocratie représentative. Elle stipule que tous les citoyens surtout les mieux instruits doivent être impliqués dans la gestion des affaires publiques. Ainsi, elle se fonde sur les principes fondamentaux qui sont : la stricte séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), la limitation des mandats, la rotation rationnelle du pouvoir, etc.

Ce modèle politique vient pallier les problèmes récurrents que nous rencontrons à la veille, pendant et après les élections qu'elles soient législatives, locales, sénatoriales et surtout présidentielles. Il aura donc le mérite de nous éviter la gouvernance permanente d'une minorité qui bafoue l'intérêt général, donc la gouvernance oligarchique.

Comment doit fonctionner la rotation du pouvoir ?

Il ressort donc que la rotation du pouvoir politique est expérimentée en Afrique précoloniale et avait bien réussi même s'il a été violé à un moment donné de l'histoire à cause de l'intrusion européenne plus précisément des Allemands et des Français (Tchagnaou, 2007).

C'est une bonne pratique démocratique qui peut s'appliquer de nos jours et qui conditionne une stabilité durable, condition sine qua non au développement sociopolitique et économique des sociétés modernes du monde en général et celles africaines en particulier (Tchagnaou, 2019).

### ***3.1. Les principes de base de la rotation du pouvoir***

La rotation du pouvoir favorise plus la démocratie participative ou inclusive dans laquelle toutes les couches sociales sont impliquées dans la gestion des affaires de la cité. Bref, le modèle prend en compte tous les principes de la démocratie hormis celui basé sur les élections, car dans ce cas, on ne parle plus d'élection mais de désignation. Cette désignation se fonde sur des critères rationnellement définis qui peuvent différencier d'un pays à un autre. Le choix du critère doit avoir un lien avec l'environnement sociopolitique, historique, culturel, linguistique, etc. du pays. Il doit exclusivement porter sur le trait dominant dans le pays. Autrement dit, la caractéristique sociale qui prime dans le pays et dont tout le monde en fait référence.

Par exemple, on peut retenir les critères suivants : parti politique, race, religion, région, préfecture, État<sup>58</sup>, province, canton, ethnie, langue, Île, etc. Toutefois, chaque pays est libre de choisir le critère qui paraît être plus inclusif et consensuel.

---

<sup>58</sup> - pour le cas des Fédérations comme aux USA, au Nigeria, etc.

Pour le cas du Togo, le critère « ethnies » prime sur les autres. On peut retenir l'ethnie comme le critère fondamental. Ainsi, on classe les 44 ethnies que compte le Togo par ordre d'importance sur le plan démographique. C'est cet ordre qui va conditionner la prise du pouvoir sur chaque ethnies.

Pour le Cameroun, on peut retenir le critère « région ». Ainsi, le pouvoir sera rotatif entre la région francophone et la région anglophone. Le pouvoir doit donc alterner entre les deux régions.

Pour le Nigéria, on retiendra le critère « Etat » étant donné que c'est un Etat fédéral. Même chose pour tous les Etats fédéraux.

Pour les Îles Comores, le critère « Îles » sera adopté et le pouvoir sera rotatif entre les Îles comme c'est le cas de nos jours à la seule différence qu'on ne parlera plus d'élection.

Pour le Niger, on peut porter le choix sur les régions et le pouvoir sera rotatif entre les huit que compte le pays.

Une fois le critère adopté, on peut passer par les primaires pour dégager le candidat idéal au poste à pourvoir.

Cette façon de faire a le mérite de mettre tout le monde en confiance et les discriminations en politique n'auront plus le droit de cité. Par ailleurs, les coups d'Etat et les rébellions appartiendront à l'histoire. Toutefois, même s'il y a une tentative de coup d'Etat, tout le pays se soulève contre les putschistes pour restaurer l'ordre préétabli. De plus, les textes vont prévoir la manière de gérer les cas de violation de la rotation du pouvoir.

Comment fonctionneront les différents types de pouvoir et les institutions dans le cadre de la rotation du pouvoir ?



## **3.2. Fonctionnement des pouvoirs et des institutions dans la rotation du pouvoir**

### **3.2.1. Le pouvoir exécutif**

Il concerne le Président de la République, le Gouvernement et les Préfets.

#### **3.2.1.1. La Présidence de la République**

Tout citoyen est présidentiable dans un Etat de droit et démocratique. Ceci étant, le poste du Président de la République ne sera plus l'apanage d'une minorité, c'est-à-dire de ceux que Thomas Jefferson désigne par : « une aristocratie naturelle, fondée sur le talent et la vertu, qui semble destinée au gouvernement des sociétés »<sup>59</sup>(cité par Giovanni Lobrano, 1994, p. 56).

Une fois le critère adopté, on détermine le premier qui doit briguer la magistrature suprême. Pour l'identifier, deux possibilités s'offrent à chaque pays. D'une part, on peut le faire par tirage au sort. A supposer que le critère « parti politique » est choisi. Si on dénombre par exemple 50 partis politiques dans le pays, on écrit les numéros de 1 à 50 et les responsables des partis tirent au sort. Après cette opération, on a d'emblée l'ordre de passage des partis politiques à la tête du pays. Le premier numéro commence et ainsi de suite. D'autre part, étant donné que c'est le critère « parti politique » qui est adopté, on les classe par ordre d'importance dans le pays, soit en tenant compte de leur ancrage dans le pays ou leur importance démographique. C'est sur cette base qu'on va les classer et l'ordre de passage est aussi connu.

Le premier cas avec le tirage au sort est plus inclusif et plus crédible, car étant probabiliste. Tout le monde a la même chance

---

<sup>59</sup> - Jefferson, cité par Giovanni Lobrano, dans l'article "République et démocratie anciennes avant et pendant la révolution", *Révolution et République, l'exception française*, Kimé, 1994 : 56

de départ pour occuper la première position. C'est donc une question de chance qui joue. Contrairement au second cas où la chance varie d'un parti à un autre.

Chaque parti est donc libre de développer des stratégies de désignation de son candidat. Il peut le faire via les primaires ou le tirage au sort. La rotation peut s'opérer à l'intérieur de chaque parti aussi et il appartient aux membres dudit parti d'adopter un critère consensuel et inclusif sur la base duquel la rotation doit s'opérer.

Cependant, au cas où le Président de la République exerce mal le pouvoir, il peut être destitué par le Conseil des Sages dont la composition pourra être définie préalablement. Pour le cas de l'exemple pris, on peut retenir un comité de 50 éminentes personnalités ou des sages à raison d'une personnalité par parti politique. Ce comité aura la lourde responsabilité de destituer le Chef de l'État et le remplacer par un autre candidat désigné appartenant au même parti politique pour achever les deux mandats.

Ce qui revient à dire que le Président de la République est désigné pour faire exclusivement deux mandats consécutifs dont la durée d'un mandat peut varier d'un pays à un autre. Il garde les mêmes prérogatives que celles du Président de la République élu dans l'ancien système.

### ***3.2.1.2. Le gouvernement***

Tout gouvernement doit refléter la population du pays. Autrement dit, le gouvernement doit être représentatif. Tous les membres du critère fondamental défini doivent être représentés dans le gouvernement mais à des degrés divers. La répartition des postes doit être proportionnelle à la démographie de manière que ceux qui sont plus nombreux aient de postes conséquents. Ce qui permet d'éviter des ministres éternels. Chaque citoyen ayant un bon niveau d'instruction a le droit de gérer les affaires

de la cité. Quelle que soit son importance ou sa compétence, un citoyen ne doit pas faire deux gouvernements, car la rotation oblige. Pour générer un nombre important de la population moyenne, on doit alterner les citoyens à la tête des ministères pour ne pas créer des inégalités sociales (privilegiés et déshérités) dans les Républiques qui sont à la base des discriminations et des conflits sociaux.

Par ailleurs, si le 1<sup>er</sup> numéro du classement occupe la Présidence de la République, le dernier doit occuper la Primature. Si le 2<sup>e</sup> numéro occupe la Présidence de la République, l'avant dernier numéro doit occuper le poste de Premier Ministre ainsi de suite.

Cette manière d'attribution des postes favorise l'inclusion politique et la démocratie inclusive ou participative. Aucune couche sociale ne sera marginalisée ou discriminée dans ce cas. De plus, cette façon de faire permet l'expérimentation de toutes les couches sociales dans la gestion des postes de responsabilité. La gestion des biens publics doit concerner tous les citoyens du pays surtout ceux qui en ont les compétences pour en assumer.

### ***3.2.1.3. Les préfets***

Dans la plupart des pays surtout africains, les Préfets sont à la solde des Chefs d'Etat qui les manipulent à leur guise, car ils sont nommés par eux. Ce qui n'est pas bon dans un Etat qui se veut démocratique. Même si le Préfet est nommé par le Chef de l'État, il doit avoir une marge de manœuvre de travailler pour l'épanouissement de son peuple. Il doit user de ses compétences pour piloter toutes les affaires de la préfecture. Ce qui est loin d'être le cas. On note la nomination des Préfets dans certaines préfectures alors qu'ils ne comprennent pas les langues locales. Ce qui relève d'une erreur politique. En toute franchise, le Préfet, pour être plus proche des populations et connaître leurs besoins, doit être du milieu, doit maîtriser la langue locale et la

nomination doit se faire d'une manière rotative. On doit également instaurer les mandats et leur limitation aux postes de Préfets. Rien ne sera encore éternel ou permanent. Ceci favorisera l'adhésion de la population à toutes les politiques locales de développement initiées par le gouvernement. En cela, l'autorité du Préfet sera acceptée et il travaillera sans contrainte et dans l'harmonie totale avec sa population.

Au niveau des préfectures, les populations locales peuvent déterminer le critère dominant qui peut concerner les clans, les vestibules, etc.

Cette manière de désigner aussi les Préfets permet de donner la même chance à toutes les couches sociales de participer à la gestion des affaires locales. Tous les citoyens se sentiront concerner et chacun donnera le meilleur de lui-même pour la construction des Nations fortes.

#### ***3.2.1.4. Cas particulier des chefs traditionnels***

Les Chefs traditionnels sont les représentants du pouvoir central dans les villages pour les Chefs de villages et dans les cantons pour les Chefs de cantons. La condition traditionnelle prioritaire de désignation des Chefs traditionnels dans de nombreux pays africains est la fondation de la localité. En effet, pour postuler à la chefferie traditionnelle, il faut faire partie du clan fondateur de la localité (village ou canton). C'est ainsi que dans certains villages, il arrive qu'il y ait plusieurs prétendants au poste de Chef traditionnel que ce soit du village ou du canton. Tous ces prétendants doivent être du clan fondateur du village ou du canton. Selon les coutumes, le Chef traditionnel est nommé à vie. Il doit mourir avant qu'on ne nomme son successeur. De plus, lorsque le Chef n'arrive plus à assumer ses prérogatives pour cause de maladie grave, de vieillesse, etc., c'est son adjoint

qu'on appelle « *Sibabi* » qui assume l'intérim avec l'aide du Conseil des notables.

Ces principes qui régissent les chefferies traditionnelles doivent être revus, car le monde évolue et les villages doivent s'adapter à la modernité. La manière dont les chefferies traditionnelles fonctionnent est aussi source de conflits perpétuels que les villages et les cantons rencontrent de nos jours en Afrique. La démocratie inclusive voudrait que le sens de partage soit ancré dans les habitudes des citoyens. Le fait que le chef sache qu'il est chef à vie, fera qu'automatiquement, il se comportera comme un « dictateur ». Il cherchera à tout prix à abuser de son pouvoir. Ce sont eux qui sont à l'origine des fraudes électorales dans la plupart des cas dans des consultations électorales. Ils sont à la solde des Chefs d'États en poste à qui ils obéissent aveuglement. Le pouvoir en place choisit parfois les Chefs traditionnels en toute transgression des règles coutumières de désignation. Ainsi, le militantisme politique prime sur les règles coutumières traditionnelles dans la nomination des Chefs de nos jours. Ayant accédé injustement à la chefferie traditionnelle, le Chef se dit qu'il doit beaucoup aux dirigeants qui l'ont permis d'être ce qu'il est. Une guerre est donc ouverte entre le chef illégal et l'héritier légal d'où les contestations permanentes qui fragilisent la stabilité de nos localités. Il arrive parfois que les assassinats se perpétuent entre les protagonistes à la chefferie traditionnelle. Le fait que les Chefs traditionnels soient nommés à vie, ces derniers pensent que les Chefs d'Etat doivent l'être également. Ainsi, pour que le sens de partage soit propagé dans toutes les contrées surtout en Afrique, on doit instaurer la limitation des mandats dans la chefferie traditionnelle. S'il y a une garantie que la chefferie traditionnelle soit rotative et qu'il y ait encore la limitation des mandats, on évitera les conflits et les envoutements entre les protagonistes. C'est là, le sens de la démocratie à la base. Si le sens du partage commence depuis la

chefferie traditionnelle, il sera facile de l'appliquer au plus haut sommet des Etats africains.

Tout citoyen doit savoir que le poste stratégique ou politique qu'il occupe n'est pas éternel et qu'il doit travailler dans l'intérêt de la collectivité. Il doit savoir qu'il est au service de la Nation et non à son propre service. Ceci permet de construire des Nations harmonieuses et stables où les citoyens vivront dans une paix perpétuelle en étant animés d'un désir ardent de vivre ensemble et en œuvrant pour la prospérité des pays africains.

### ***3.2.2. Le pouvoir législatif***

Il est assuré par les élus du peuple dans les démocraties représentatives. Il comprend les députés et les sénateurs. En effet, ceux-ci sont élus par le peuple durant les élections législatives ou sénatoriales. Ils sont supposés être les représentants directs du peuple. Cependant, force est de constater que certains élus du peuple visitent leurs circonscriptions électorales seulement au moment des élections. Ils y viennent pour amadouer le peuple par l'achat des consciences. Après leur élection, ils disparaissent de nouveau. Ce qui n'est pas bon dans une véritable démocratie. Cette situation montre le désintérêt que les élus éprouvent vis-à-vis du peuple, leur mandant. C'est comme s'il y a une barre de démarcation entre les électeurs et les élus. Parfois, certains candidats se font enregistrer au nom des circonscriptions dont ils ne sont mêmes pas originaires. Ce qui fait qu'après leur élection, ils abandonnent la population concernée.

Cependant, dans le cadre de la démocratie inclusive, nous préconisons que les députés et les sénateurs soient nommés en se basant sur le même critère fondamentalement consensuellement adopté par le peuple. Dans le cas de l'exemple pris, il appartient à chaque parti politique de choisir ses représentants soit par les primaires ou par le tirage au sort, etc. Le député ou le sénateur

doit être originaire de la circonscription électorale qu'il doit représenter au Parlement. Ce n'est à cette condition qu'il doit respecter la population en travaillant dans l'intérêt de toute la collectivité et non dans son propre intérêt. Dans ce cas, les députés et les sénateurs voteront des lois dans le but d'améliorer les conditions politiques, économiques et sociales du pays et non dans le but d'améliorer leurs propres conditions de vie et de travail tout en ignorant celles de leurs concitoyens.

Par ailleurs, le nombre de mandats et la durée d'un mandat parlementaire peuvent varier d'un pays à un autre. De plus, pour postuler à ce poste, on doit avoir au minimum la maîtrise. Cela favorise l'exercice du pouvoir par les citoyens instruits. Chaque citoyen aura la chance d'expérimenter l'exercice de cette noble fonction. Etant donné que le Parlement est le lieu où se prennent les grandes décisions pour le bon fonctionnement des institutions de la République, il ne doit pas être le lieu qui accueille les accidentés de l'école. Ceci étant, il doit être animé par des citoyens responsables et bien instruits susceptibles d'être au-dessus de la mêlée. Les représentants du peuple doivent être des citoyens bien outillés, bien avertis et bien formés qui maîtrisent les rouages de la vie politique et publique. Ce qui fera que les Parlements du monde en général et ceux d'Afrique en particulier ne seront plus des lieux de divertissement. On remarque que dans les Parlements de certains pays africains, on ne retrouve que les mêmes personnes qui après avoir été plusieurs fois ministres, y viennent pour achever leur aventure politique. C'est le cas aussi des fonctionnaires retraités qui finissent par regagner les Parlements dans le but de bien sécuriser leurs retraites et non de bien servir leurs pays.

Les Parlements doivent abriter à la fois des diplômés et des jeunes instruits, dynamiques, compétents et dévoués à œuvrer pour le développement de leurs pays. Ceux-ci ont beaucoup plus

d'énergie, de force et de la vitalité nécessaires pour exercer pleinement leur fonction de parlementaire.

### **3.2.3. Le pouvoir judiciaire**

Il est l'intermédiaire entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Il s'occupe de la gestion des conflits entre les citoyens et leurs États ainsi qu'entre les citoyens eux-mêmes. C'est un domaine extrêmement sensible mais très corrompu. En dépit des mesures que prennent les États pour moderniser ce secteur, l'espace judiciaire ne cesse de surprendre les justiciables qui se désespèrent de la justice. L'analyse du fonctionnement de la justice dans la plupart des pays africains montre qu'elle est à la solde des pouvoirs en place et fait tout pour déstabiliser les camps adverses par des poursuites et des arrestations arbitraires, des emprisonnements, etc. Tout ceci remet en cause l'impartialité et l'indépendance du corps judiciaire. Ainsi, le corps judiciaire fait partie des corps les plus corrompus au monde en général et en Afrique en particulier. Il fonctionne comme étant un instrument de répression des couches vulnérables (pauvres et opposants, etc.) et de conservation permanente du pouvoir par la mouvance.

Pour que le corps judiciaire soit plus proche des justiciables et pour plus d'impartialité, il doit avoir sa légitimité de la population. Ainsi, la nomination des juges doit être revue. Les juges doivent être proposés conformément au critère adopté avant leur nomination par le Président de la République. Tirant leur légitimité du peuple et du Président de la République, les juges sauront faire la part des choses et ils placeront l'intérêt général et la loi au centre de la juridiction.

Toutes les cours de justice ainsi que tous les tribunaux doivent être gérés de manière méthodique. L'indépendance de la justice ne doit souffrir d'aucune intimidation. L'exécutif surtout ne pourra plus influencer le judiciaire et le législatif. Le principe de



la stricte séparation des pouvoirs doit être effectif si chaque pouvoir tire effectivement sa légitimité du peuple.

Ceci étant, les nominations des juges des différentes cours comme, la Cour d'Appel, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, etc., ainsi que de celles des juges des différents tribunaux doivent obéir à cette règle.

### ***3.3. Comment gérer les autres institutions ?***

La nomination des membres des autres institutions doit suivre le même principe de rotation. En aucune manière, on ne verra éternellement quelques individus à la tête de ces institutions comme on le constate de nos jours. Toute nomination doit se faire en conformité avec le critère de désignation adopté par le pays en question. Il s'agit des institutions comme la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), la Cour des Comptes, la Cour Constitutionnelle, le Conseil Économique et Social, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, la Commission Nationale Électorale Indépendante, etc.

Avec l'adoption de la rotation du pouvoir politique, on évitera le statu quo. Ce qui permettra d'avoir des institutions efficaces, efficientes et fortes pour la prospérité sociopolitique et économique des pays africains.

### ***3.4. La question du nombre et de durée de mandats***

Comme nous l'avons souligné plus haut, chaque pays a son histoire et ses spécificités. Ceci étant, la durée d'un mandat présidentiel ou parlementaire ou municipal ne pourra dépasser 5 ans. Elle doit être comprise entre 4 et 5 ans. Ce qui favorisera vite l'alternance au sein des pays. S'agissant du nombre de mandats, on pourra adopter deux mandats au plus pour les Chefs d'Etat et exclusivement, un mandat pour les autres postes nominatifs ou électifs (ministres, députés, sénateurs, maires,

conseillers municipaux, présidents des institutions, directeurs généraux, directeurs de cabinet, secrétaires généraux, etc.).

Cette rotation permettra l'implication de toutes les couches sociales dans la gestion des affaires de la cité. Tout le monde s'investira dans la gestion des biens publics et aucune couche sociale ne sera discriminée.

## Conclusion

On ne finit jamais d'apprendre. Tel est le principal conseil que véhicule cet article. La démocratie est donc un apprentissage éternel. Chaque peuple peut créer son modèle de démocratie. Elle ne s'impose pas mais elle se vit et s'apprend. Aussi complexe qu'elle soit, la démocratie n'est pas un régime politique ni un système politique mais plutôt elle qualifie l'un et l'autre. Lorsqu'il y a confusion ou accaparement des pouvoirs par un seul individu dans un système politique fondé sur la séparation des pouvoirs, on dit de ce système qu'il est anti-démocratique ou dictatorial. Par contre, lorsque qu'il respecte le principe de séparation des pouvoirs dans le même type de système, alors, on dit que le système en question est démocratique ou n'est pas dictatorial. A mon humble avis, la démocratie s'oppose à la dictature et les deux qualifient les régimes et les systèmes politiques. En aucune manière, elles ne doivent pas se substituer à eux ni être leur synonyme. Aucun pays au monde ne finit son apprentissage démocratique quel que soit sa maturité politique. C'est un long processus d'apprentissage étant donné qu'elle n'est pas constante. Comme l'a écrit Diane Ravitch, la démocratie « est un processus, une façon de vivre et de travailler ensemble. Elle est évolutive et non pas statique. Elle exige la coopération, le compromis et la tolérance parmi tous les citoyens. Il n'est pas facile de la mettre en œuvre...» (Département d'Etat américain, 1991 : 11).

La démocratie pour qu'elle soit enracinée en Afrique, le préalable serait de lutter efficacement contre les injustices et les inégalités sociales. Ce sont les maux dont souffre l'Afrique et qui sont à l'origine de la plupart des troubles sociopolitiques dans certains pays africains. Une bonne démocratie doit promouvoir la justice sociale, l'équité, la lutte contre les inégalités sociales, etc. La stabilité socio-politique et économique des sociétés africaines en dépend. Ceci d'autant plus que tant que persisteront les injustices et les inégalités dans le monde, personne ne sera libre.

Par ailleurs, les inégalités fragilisent les sociétés et créent des tensions au sein des populations. Mais à ce niveau, beaucoup d'initiatives sont prises pour les réduire davantage. L'inégalité est aussi le contraire d'un principe cher à la démocratie qui est l'égalité. Les pays africains se doivent de privilégier les politiques de discriminations positives (ou affirmative action aux USA) qui consistent à donner plus à ceux qui en ont moins pour réduire les écarts entre les riches et les pauvres.

Bref, le réveil de l'Afrique ne pourra se concrétiser que si elle parvient à mettre sur pied un modèle de démocratie adapté à son environnement. C'est à cette condition qu'elle parviendra à réduire sa dépendance vis-à-vis du monde occidental et oriental. Ce qui ne pourra être possible qu'en adoptant la rotation du pouvoir. C'est donc un impératif catégorique pour l'Afrique si elle souhaite se faire compter parmi les grandes puissances mondiales un jour.

## Bibliographie

Abdoulaye L. 2013. *Les vraies raisons ou les enjeux cachés de la guerre Au MALI* [En ligne], URL : <http://www.millebords.org/spip.php?article22754>

Abdmouleh R. 2009. « Attribution causale de la crise environnementale et prise de conscience écologique. Le cas tunisien », *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 14, Janvier 2009. URL: <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=418>

Ahmad M. 2006. *Le Hamas et l'étape de l'équilibre du refus : message aux sociétés démocratiques* [En ligne], URL : <http://www.ism-france.org/analyses/Le-Hamas-et-l-8217etape-de-l-8217equilibre-du-refus-message-aux-societes-democratiques-article-4463>

Agbohoun N. 1999. *Le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*, Paris, Editions Solidarité Mondiale, 296 p.

Agence France Presse. 2018. *Une étude sur le budget des campagnes électorales sème le trouble à Madagascar*, [En ligne], consulté le 12 mai 2019, URL : <https://www.la-croix.com/Monde/etude-budget-campagnes-electorales-semble-trouble-Madagascar-2018-09-03-1300965955>

Alliès S. 2013. Mali : de la stratégie «néocons» à la rhétorique «néo-com» [En ligne], URL : <http://www.mediapart.fr/journal/international/dossier/notre-dossier-mali-guerre-et-crisis>

Amnesty International. 2013. *Classement mondial sur la liberté de l'information*

Andzongo S. 2018. L'Etat du Cameroun prévoit un budget de 50 milliards FCFA pour l'organisation des élections politiques en 2018, [En ligne], consulté le 9 mai 2019, URL : <https://www.agencecofin.com/politique/2311-52299-letat-du-cameroun-prevoit-un-budget-de-50-milliards-fcfa-pour-lorganisation-des-elections-politiques-en-2018>

Annan K. 2007. « Cinq leçons pour la communauté des Nations », *Géopolitique Africaine*, n°26, pp.63-76.

Agence Universitaire De La Francophonie. 2008. *Dictionnaire Universel*, Paris, Hachette, 1555 p.

Ba Konaré A. (ss la dir). 2008, *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La découverte, 347p

Ba Konaré A. 2008. « Gouvernance et expérience démocratique en Afrique : l'éclairage de la culture et de l'histoire » in ADAME BA Konaré, *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La découverte, pp 305-320

Babo A. 2016. *Faut-il continuer d'organiser des élections présidentielles en Afrique ?* [En ligne], consulté le 7 mai 2019, URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/09/09/faut-il-continuer-d-organiser-des-elections-presidentielles-en-afrique\\_4995283\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/09/09/faut-il-continuer-d-organiser-des-elections-presidentielles-en-afrique_4995283_3212.html)

Ben Romdhane M. 2007. « Développement et démocratie : l'exception tunisienne », *L'Année du Maghreb* [En ligne], III | , mis en ligne le 01 novembre 2010, consulté le 16 avril 2013. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/390> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.390

Ben Yahmed B. 2006. « Ce que je crois », in *Jeune Afrique*, N° 2387, pp.4-5

Ben Yahmed B. 2009. « Ce que je crois », in *Jeune Afrique*, N° 2531, pp. 3-4

Boundi O. 2012. Ghana : *Contestations électorales au Ghana – Une démocratie malgré tout*, [En ligne], URL : <http://fr.allafrica.com/stories/201212120642.html>

Bouazza N. 2011. « Égypte : les jeunes des Frères musulmans créent leur parti [archive] », *L'Express*, publié le 22 juin 2011, [en ligne], URL : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Fr%C3%A8res\\_musulmans](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fr%C3%A8res_musulmans)

Bredoux L. 2013. *Guerre au Mali: comment l'Elysée a manœuvré*, [En ligne], URL : <http://www.mediapart.fr/journal/international/dossier/notre-dossier-mali-guerre-et-crisis>

Bredoux L., et Magnaudeix M. 2013. *Mali : les écolos face aux démons de la Françafrique* [En ligne], url : <http://www.mediapart.fr/journal/international/dossier/notre-dossier-mali-guerre-et-crisis>

Daniel J. 2005. *Des élections législatives contestées en Azerbaïdjan* [En ligne], URL : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/ servlet/BMPays?codePays=AZE>

Defarges Philippe M. 2002. « Donner un sens à la guerre préventive », *Le Monde*, pp. 11-37

Diomandé F. 2011. *Situation socio politique : Elections et crises politiques en Afrique* [En ligne], URL : <http://news.abidjan.net/h/410997.html>

Dossou M. 2018. *Classement des plus longs règnes : Teodoro Obiang Nguema, le plus ancien président du monde à ce jour*, [En ligne], consulté le 7 mai 2019, URL : <https://www.afrikmag.com/classement-pays-par-nombre-coups-detat-depuis-1950/>

Flipo F. 2005. *Le développement durable est-il l'avenir de la démocratie ?* [archive], *Revue du MAUSS*, pp. 294-313

Frachon A., et Vernet D. 2002. « L'école néo-impérialiste américaine », *Le Monde*, pp.2-4

Fonds Monétaire International, 2017, *Les dégâts de la corruption*, [En ligne], consulté le 10 mai 2019, URL :

<https://www.imf.org/external/french/np/blog/2017/120817f.htm>

Haut-Commissariat Des Droits De l'Homme. 2005. *La mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005*, rapport de la mission des Nations unies, [en ligne], consulté le 12 juin 2017, URL : [http://www1.rfi.fr/actufr/articles/069/article\\_38809.asp](http://www1.rfi.fr/actufr/articles/069/article_38809.asp)

Igue O. J. 2008. « Le rôle de la colonisation dans l' « immobilisme » des sociétés africaines », Adame Ba Konaré, *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La découverte, pp 215-

Kabou A. 1991. *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan, 208 p.

Kadhafi M. 1975. *Le livre vert*, Paris, Editions Cujas, 109 p.

Kadhafi M. 2007. « Lettre sur la réforme de l'ONU », *Géopolitique Africaine*, n°26, pp.85-92

Kadhafi M. 2009. *Discours à la 64<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU*, [En ligne], URL : <http://www.voltairenet.org/article165688.html>

Organisation Des Nations Unies. 1998. *ABC des Nations Unies*, New York, Nations Unies, 381p

Organisation Des Nations Unies. 2011. *Election et stabilité en Afrique de l'ouest*, rapport de la conférence régionale sur les élections et la stabilité, Praia, ONU

Organisation Internationale De La Francophonie. 2017. *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes*, rapport du 5<sup>e</sup> Séminaire international d'échanges, Cotonou, OIF, 160p

Pougala J-P. 2011. *Libye : les vraies raisons de la guerre* [en ligne], URL : <http://dellys.forumactif.com/t1369-libye-les-vraies-raisons-de-la-guerre>

Prao S. 2010. *Le paradoxe africain : un continent potentiellement riche mais sous-développé*, [en ligne], URL : [http://www.alterinfo.net/LE-PARADOXE-AFRICAIN-UN-CONTINENT-POTENTIELLEMENT-RICHE-MAIS-SOUS-DEVELOPPE\\_a41109.html](http://www.alterinfo.net/LE-PARADOXE-AFRICAIN-UN-CONTINENT-POTENTIELLEMENT-RICHE-MAIS-SOUS-DEVELOPPE_a41109.html)

Tchagnaou A. 2007. *Les nouvelles hégémonies de la région septentrionale au Togo. Le royaume tem du Tchaoudjo (1880-1914)*, mémoire de maîtrise en Histoire, Lomé, Université de Lomé

Tchagnaou A., et Baoutou A. B. B. 2016. « Impact de l'instabilité politique sur le développement socio-économique des pays de la CEDEAO », *Cahiers du CBRST*, n°9, pp. 401-421

Tchagnaou A. 2018a. *Relations entre les métropoles et leurs ex-colonies*, [en ligne], URL : <https://tchagnaou.wordpress.com/2018/12/15/relations-entre-les-metropoles-et-leurs-ex-colonies/>

Tchagnaou A. 2018b. *Type de régimes et stabilité politique*, [en ligne], URL : <https://tchagnaou.wordpress.com/2018/12/17/type-de-regimes-et-stabilite-politique/>

Tchagnaou A. 2018c. *Les stratégies pour le développement de l'Afrique*, [en ligne], URL : <https://tchagnaou.wordpress.com/2018/12/09/les-strategies-pour-le-developpement-de-lafrique/>

Tchagnaou A. 2019. « La rotation du pouvoir : moyen de stabilité et de prospérité durables pour les pays africains ? », *Sapientia Hominis*, pp 164-181

Thioub I. 2008. « L'esclavage et les traites en Afrique Occidentale : entre mémoires et histoires » in Adame Ba Konaré, *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La découverte, pp 201-213



Tocqueville A. de. 1835-1840. *De la démocratie en Amérique*, [En ligne], consulté le 28 avril 2017 URL : [http://fr.wikipedia.org/wiki/De\\_la\\_d%C3%A9mocratie\\_en\\_Am%C3%A9rique](http://fr.wikipedia.org/wiki/De_la_d%C3%A9mocratie_en_Am%C3%A9rique)

Union Africaine. 2012. *Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits*, rapport du Groupe des Sages de l'Union Africaine, Addis-Abeba, Collection Union Africaine, 120p